

# L'Affaire Adjovi : la bourgeoisie foncière naissante au Dahomey, face à l'administration

Patrick MANNING  
Bryn Mawr College

Au cours de la Première Guerre mondiale, un tirailleur du Dahomey écrivait, avec un ton passionné, au gouverneur de sa colonie : « Malgré mes fatigues, je défendrai le drapeau tricolore jusqu'à la dernière heure de ma vie. Si j'y laisse ma peau, tant pis » (1).

Ce même personnage, Jean Adjovi, prit une position semblable à l'annonce de la défaite de la France en 1940 : « Je préfère mourir avec honneur dans mes galons d'officier et décorations françaises que d'être... Allemand. La honte tue plus que l'épée... Nous aimons la France, notre Patrie adoptive, et nous préférons mourir avec plaisir avec elle » (2).

Loyal par ses actions comme par ses écrits à la République, Jean Adjovi se montra partisan des Français libres. Il fut arrêté plus tard en 1940 pour gaullisme et transporté à Gao, où il restera en prison jusqu'à sa mort le 4 janvier 1943, à la suite d'un accès pernicieux (3).

---

(1) Marc MICHEL, « Le concours de l'A.O.F. à la France pendant la Première Guerre mondiale », thèse d'Etat, Université de Paris I, 1979, p. 789.

(2) Bellarmin Cofi CODO, « La Presse dahoméenne face aux aspirations des "évolués" : *La Voix du Dahomey* (1927-1957) », thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris VII, 1978, p. 147.

(3) *La Voix du Dahomey*, 1<sup>er</sup> septembre 1936 ; Marie-Antoinette

La vie de Jean Adjovi offre donc au lecteur l'aspect d'une personnalité de l'élite : lettré, citoyen, francophile. Mais le vocabulaire patriotique d'Adjovi cachait — ou plutôt facilitait — sa participation à une farouche lutte politique et économique. Jean Adjovi — propriétaire, planteur — agissait sans repos pour élargir ses propres profits ; il agissait, par extension, pour établir les conditions propices à la croissance de l'entreprise dahoméenne en général.

Bien que les entrepreneurs dahoméens aient mené une vie active pendant toute l'ère coloniale, très peu de documentation sur leurs entreprises reste disponible à l'historien (4). La documentation disponible porte plutôt sur leurs activités politiques. Ces activités politiques, néanmoins, nous permettent de préciser une problématique fondamentale de l'histoire économique coloniale : le choix d'une voie de développement.

Dans le cadre de l'économie mondiale et du système colonial, plusieurs voies alternatives de développement se présentaient : par exemple, de développement centré ou sur les paysans, ou sur les colonisateurs ou sur des entrepreneurs autochtones, ou bien sur l'Etat. Des intérêts économiques contradictoires agissaient, au sein de chaque colonie, pour obtenir les conditions favorables à leur voie préférée de développement. Au Dahomey, les participants à cette lutte furent nombreux, mais les acteurs principaux furent, d'un côté, des hommes tels que Jean Adjovi et son père Akanwanou Adjovi — la bourgeoisie — et, de l'autre côté, les dirigeants de l'Etat colonial. Le long conflit connu dans les dossiers de l'Etat sous le nom d'« Affaire Adjovi » illustre les divers aspects et implications de la question des voies de développement au Dahomey.

L'analyse de cette affaire commence avec la définition des voies alternatives de développement au Dahomey, et avec l'indication qu'une stratégie de développement basée sur la production paysanne ne pouvait pas mener à une croissance rapide, à cause de la technologie de production du palmier à huile, la culture principale d'exportation du pays. Ensuite, nous établirons les origines et le caractère de la bourgeoisie dahoméenne, en résumant sa stratégie

---

ADISSODA « La Presse au Dahomey, 1890-1939 », mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 1973, p. 93.

(4) L'exception importante en est une boulangerie dahoméenne dont Hélène d'Almeida-Topor a fait l'analyse des documents.

du développement colonial, qui se basait sur le capitalisme domestique privé. Enfin, l'analyse directe de l'affaire suivra le cours de la lutte entre la bourgeoisie et l'administration.

Cette lutte se déroulait dans trois grandes arènes de conflit : le droit foncier, le leadership familial, et la politique coloniale. Les combats se poursuivirent dans toutes les arènes à travers l'ère coloniale. Dans le cas des Adjovi, le conflit sur le droit foncier domina les années 1903-1913, celui du leadership familial domina la période 1914-1928, et celui de la politique coloniale domina les années 1929-1940. Cette périodisation pourrait être étendue, avec certaines révisions, au Bas-Dahomey entier.

## Structures économiques et voies du développement

La problématique de la voie du développement dahoméen se situe dans le contexte de l'histoire du pays et de l'organisation technique et sociale de sa production. L'évolution historique avait amené le Dahomey à une sorte d'« embouteillage technique » au début du xx<sup>e</sup> siècle : la progression modeste des exportations dahoméennes du xix<sup>e</sup> siècle aurait pu continuer mais, sans mutation technique et structurelle d'importance, une croissance rapide n'était pas possible. La détermination des termes d'une telle mutation — c'est-à-dire, qui paie et qui gagne ? — servait à différencier les voies alternatives du développement.

L'embouteillage technique provient des succès antérieurs de l'économie dahoméenne — de son utilisation préalable des moyens de croissance permis par son niveau technologique. D'abord, l'économie de marché remonte à bien avant les temps modernes. C'était déjà une économie monétarisée avant l'arrivée des commerçants européens au xv<sup>e</sup> siècle, et les rapports du marché avaient été élargis par la participation active et malheureuse du Dahomey à la traite des esclaves. De plus, au moment où la demande européenne pour les produits du palmier fut ressentie sur la côte occidentale d'Afrique, le Dahomey se consacra à l'exportation des produits de sa principale richesse agricole. Il en résulta une évolution rapide jusqu'en 1850,

puis une croissance régulière des exportations d'huile de palme et des amandes de palme au taux moyen de 2 % à 3 % par an jusqu'à la conquête française, continuant au même taux jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale (5).

Le Dahomey du XIX<sup>e</sup> siècle poursuivit à la fois deux voies de développement : la production paysanne, qui dominait l'économie, et la production esclavagiste, qui s'accroissait plus rapidement. La combinaison de ces deux voies de développement avait amené le Dahomey à un niveau d'activité économique assez élevé avant la conquête française. La croissance des exportations indique que les cultivateurs étendaient régulièrement leurs palmeraies et qu'ils les récoltaient de plus en plus intensivement. Mais de ces mêmes faits il résulte que le Dahomey, au début du XX<sup>e</sup> siècle, avait presque atteint le plafond de son expansion économique, et qu'une expansion ultérieure nécessiterait des innovations économiques.

Renforçant cet embouteillage, le Dahomey subit après la Première Guerre mondiale la concurrence des plantations aménagées de l'Asie : au Sumatra et au Malaya (6). Avec des plantations énormes, des palmiers sélectionnés, des procédés industriels d'extraction, et de la main-d'œuvre salariée, les nouveaux concurrents arrivèrent à offrir de l'huile de palme de haute qualité à meilleur prix. Les paysans dahoméens, en revanche, n'allaient pas concentrer tous leurs efforts sur le palmier, puisqu'il leur fallait assurer en même temps la production alimentaire et artisanale ; leur système d'extraction d'huile, d'ailleurs, n'était pas efficace du point de vue technique. Des observateurs français — Henri Cosnier en 1921, par exemple — ont émis la thèse que le sol dahoméen pourrait supporter une production des palmiers beaucoup plus élevée. Ils avaient raison du point de vue technique, mais ils n'ont pas compris qu'il aurait fallu la suppression du système paysan de production pour arriver au taux de croissance voulu (7).

Il est à noter que ce retard en technique et rentabilité des paysans par rapport aux plantations est spécifique

(5) Patrick MANNING, *Slavery, Colonialism and Economic Growth in Dahomey, 1640-1960*, Cambridge, 1982, pp. 14, 98, 231-232.

(6) Lim CHONG-YAH, *Economic Development of Modern Malaya*, Londres, 1967, pp. 128-143.

(7) Henri COSNIER, *L'Ouest africain français*, Paris, 1921.

au palmier à huile (et, par ailleurs, au caoutchouc). Tandis que les produits de la palmeraie ouest-africaine concurrençaient de moins en moins effectivement les plantations bien financées de l'Asie, l'exportation du cacao, du café et des arachides par des paysans africains s'est montrée rentable sur le marché mondial. Pour ces derniers produits, la production à grande échelle ne devançait pas la production paysanne.

L'établissement de plantations modernes au Dahomey restait possible techniquement. Le travail du développement des palmiers sélectionnés, entrepris au début de l'ère coloniale, fut achevé à la petite station agricole de Pobè (8). Mais pour entamer une transformation structurelle de l'économie, il fallait faire face à des entraves d'ordre politique et social. Ainsi se dressaient les voies alternatives du développement au Dahomey :

1) D'abord, la voie paysanne : c'était la voie préférée des paysans, bien entendu, et elle offrait un avenir de croissance lente et régulière ;

2) La voie esclavagiste : cette voie fut exclue dès la conquête française, mais son expansion antérieure avait créé une classe puissante de propriétaires. Les esclaves de la monarchie déchue du Danhomè s'enfuirent avec la conquête, mais bon nombre des esclaves masculins des grands propriétaires restèrent sur place où ils devinrent des clients de leurs anciens maîtres (9). Les grands propriétaires, donc, bien que perdant le système de l'esclavage, gardèrent leurs richesses en main-d'œuvre aussi bien qu'en terrains ;

3) Le capitalisme privé extérieur : il s'agit ici de planteurs ou de compagnies de concession européens. Ces capitalistes européens ne vinrent pas en grand nombre au Dahomey, que ce soit pour investir de l'argent ou pour occuper des terrains. De plus, exception faite des compagnies de commerce, les Dahoméens s'y opposèrent avec éclat et avec succès ;

4) Le capitalisme privé domestique : ceci nous concerne plus directement puisque c'était le projet de faire

(8) A. RANCOULE, *Le Palmier à huile au Dahomey*, Porto-Novo, 1943. Pour une vue plus optimiste des techniques paysannes de production, voir Peter KILBY, « The Nigerian Palm Oil Industry », *Food Research Institute Studies*, 7, 2, 1967, pp. 177-203.

(9) Archives nationales du Sénégal (ci-après, ANS) K 22 (esclavage au Dahomey, 1904).

fleurir des entreprises capitalistes — en agriculture, en commerce et en industrie — détenues et dirigées par des Dahoméens ;

5) Le capitalisme d'Etat : cette alternative allait se définir au cours de l'ère coloniale. L'Etat, au lieu de soutenir l'expansion de l'entreprise privée, s'y substitue en élargissant l'entreprise publique, financée par les revenus d'Etat ;

6) Le socialisme : on n'en parlait pas pendant l'ère coloniale mais, avec le pouvoir toujours grandissant de l'Etat, c'est devenu une alternative logique ; il deviendra, beaucoup plus tard, la politique avouée du pays.

Ces différentes voies eurent tendance à s'exclure. De plus, la réussite d'une alternative quelconque aurait exigé, à la fois un programme de gestion, d'accumulation et d'investissement, et le concours mutuel de l'Etat et d'importants groupes au sein de la société dahoméenne. L'établissement d'un consensus au niveau colonial aurait permis le choix d'une voie acceptée de développement, et aurait ensuite permis une croissance relativement rapide au cours du xx<sup>e</sup> siècle.

Mais l'administration poursuivit au contraire dans le sens de la division des Dahoméens et de la fluctuation des politiques plutôt que de l'unité sociale et de la continuité. Elle suscita ainsi la confusion et, presque toujours, l'opposition des Dahoméens. Le résultat en fut que le développement économique du pays fut délaissé.

## La bourgeoisie naissante au Dahomey

Le capitalisme moderne et industriel n'arriva que tardivement au Dahomey, et ne se développa que lentement : même aujourd'hui, la production industrielle et le travail salarié ne constituent qu'une infime partie de l'activité économique de la République populaire du Bénin. Pourtant, on peut distinguer une couche « d'aspirants bourgeois » dahoméens dès le début de l'ère coloniale, composée des planteurs et commerçants qui liaient leur avenir économique à l'expansion attendue du commerce international des oléagineux. Les antécédents en remontent au milieu du xix<sup>e</sup> siècle quand, toujours participant à la

traite des esclaves, ils avaient développé des plantations esclavagistes pour la production des produits du palmier. En tant que participants au marché mondial, ils comprirent sa tendance à la croissance et au changement technique. Leur participation aux églises chrétiennes, aux écoles en langues européennes, et aux alliances politiques avec des pouvoirs européens indiquent leur volonté de s'associer avec le capitalisme et d'essayer d'y mettre leur empreinte (10).

La bourgeoisie se distingue assez nettement, donc, de l'aristocratie du golfe de Bénin, laquelle participait au commerce, mais se basait davantage sur les contributions des paysans que sur les ventes de produits. Au royaume du Danhomè cette distinction était très nette : cet Etat restreignit l'expansion des palmeraies et du commerce des particuliers, et l'aristocratie y mena une défense farouche contre la diplomatie et puis contre l'armée françaises, refusant résolument de s'y soumettre. Les commerçants et propriétaires, pour gagner la liberté de s'étendre économiquement, cherchèrent à se soustraire à ce contrôle et, vers 1880, à Porto-Novo, Grand Popo et Agoué, ils s'accommodèrent de la protection française. Au Danhomè même, commerçants et propriétaires paraissent avoir souhaité un tel accommodement : ainsi lors de la cession contestée de Cotonou aux Français ou lors de la tentative de protectorat avortée des Portugais sur le Danhomè. Au moment de l'invasion française du Danhomè, les grandes familles de Ouidah se rallièrent aux Français (11).

La répartition géographique de la bourgeoisie au début du xx<sup>e</sup> siècle fut centrée sur les villes côtières de Ouidah et Porto-Novo. Le développement foncier fut plus avancé à Ouidah, le développement commercial, plus avancé à Porto-Novo. C'est ainsi que Joseph Tovalou Quénum, qui avait ses propriétés aux alentours de Ouidah, s'est déplacé à Porto-Novo au cours des années 1880 pour y diriger des affaires de commerce. Mais le champ d'action de la bourgeoisie s'étendait presque partout au Bas-Dahomey : on peut citer des commerçants brésiliens

(10) Pierre B. BOUCHE, *Sept ans en Afrique occidentale : la Côte des Esclaves : le Dahomey*, Paris, 1885 ; Alexandre d'ALBÉCA, *Les Etablissements français du golfe du Bénin*, Paris, 1889.

(11) Koovi Pierre AGOSSOU, « L'Installation de l'administration française dans le Sud du Dahomey de 1880 à 1894 », mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 1970.

d'Agoué ; des commerçants et propriétaires de la vallée du Mono, dont Pierre Johnson ; des prêteurs et propriétaires yoruba de la banlieue de Porto-Novo, dont le plus illustre fut el hadj Mouteiro Soulé ; et, un peu plus tard, les activistes Simon Akindès d'Allada et Victorin Féliho d'Abomey.

Ces planteurs et commerçants méritent-ils l'appellation de bourgeoisie ? Les bourgeois dahoméens n'étaient pas des industriels mais, étant donné qu'on se définit dans la société aussi bien par l'avenir choisi que par les conditions d'où l'on est issu, je crois qu'à cause de leur politique, sinon à cause de leurs richesses, c'étaient des bourgeois. Comment peut-on parler alors d'une bourgeoisie « foncière » ? Le point fondamental, à mon avis, est que la croissance du capitalisme au Dahomey était limitée par la croissance des exportations agricoles, et la croissance agricole était limitée par le système paysan. La clé du développement dahoméen était donc la production agricole capitaliste, dont les partisans étaient la bourgeoisie. J'insiste donc sur l'aspect foncier de la bourgeoisie.

La vision et le programme de la bourgeoisie naissante au Dahomey peuvent être résumés ainsi : les bourgeois calculaient qu'en se montrant une élite loyale à la France, ils pourraient bénéficier du soutien qu'un Etat moderne donne, normalement, à une classe capitaliste — protection et extension de leurs droits de propriété, régime fiscal investissant des revenus publics dans le développement du territoire sans trop taxer les entrepreneurs, et régime social qui garantissait une quantité suffisante de main-d'œuvre. Les bourgeois voulaient établir la mainmise sur des terrains rentables, sur de la main-d'œuvre et des moyens de transport, et avoir accès à des prêts. En même temps, ils voulaient partager le pouvoir politique pour faciliter cette accumulation de pouvoir économique. Le prix de l'alliance avec les Français était de délaisser l'esclavage, ou plutôt de le transformer avec discrétion.

Logiquement, bien sûr, la poursuite d'une stratégie bourgeoise risquait de se heurter tôt ou tard aux intérêts d'autrui : à ceux des entrepreneurs étrangers voulant créer ou étendre des entreprises au Dahomey ; à ceux des Dahoméens — lignages, paysans, anciens esclaves et même aristocratie — qui paieraient ou perdraient au cours de l'expansion bourgeoise ; à ceux de l'Etat enfin, gouvernement général, avec son appétit insatiable pour les revenus des colonies, et administration du Dahomey

désireux de garder la mainmise sur l'économie et la politique du pays.

La stratégie bourgeoise s'élabora avec un certain succès pendant la première décennie de la colonisation, et la résolution de tels conflits la favorisait normalement. Le secteur paysan dominait toujours statistiquement l'économie dahoméenne, mais le pouvoir économique et politique de la bourgeoisie se consolidait. Elle s'appropriait des terrains délaissés par le royaume du Danhomé, ainsi que d'autres terrains par achat ou par hypothèque. L'administration nomma Joseph Tovalou Quénum et Ignacio Paraiso, le commerçant porto-novien, au Conseil d'administration. En 1896, Tovalou Quénum renforça sa position en faisant enregistrer par l'Etat une convention des membres de sa grande collectivité, le désignant comme chef et lui accordant tous les biens collectifs des Quénum (12).

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie put écarter une tentative d'ouverture vers une voie capitaliste privée extérieure de développement. En effet, la colonie, dans une convention de 1899, accorda à la compagnie privée du chemin de fer une concession de 300 000 hectares de terrain dahoméen. Mais le peu d'intérêt des entrepreneurs français joint à l'opposition des Dahoméens fit échouer cette stratégie. La compagnie n'arriva pas à amasser les capitaux nécessaires pour achever la construction, et les bourgeois du Dahomey organisèrent une campagne politique contre les concessions, campagne qui bouleversa les plans de la compagnie. Au début de 1903, lorsque le député du Dahomey au Conseil supérieur des colonies, René Le Herissé, rendit visite au Dahomey, il reçut une série de pétitions demandant le retrait des concessions territoriales de la compagnie ferroviaire : l'une portait les signatures des commerçants européens de Porto-Novo, une autre portait les signatures d'une centaine de notables de Ouidah, et la dernière portait les signatures de 9 000 Dahoméens. En 1904, les concessions furent supprimées et la compagnie du chemin de fer fut achetée par le gouvernement du Dahomey (13).

La bourgeoisie paraissait donc bien placée en 1904. Mais le conflit qui domina l'évolution du Dahomey colonial,

(12) Archives nationales du Bénin (ci-après, ANB), 2 D 23 (Tovalou Quénum, lettre du 15 juillet 1906).

(13) René LE HERISSÉ, *Voyage au Dahomey et à la Côte-d'Ivoire*, Paris, 1903, pp. 107-114 ; MANNING, *op. cit.*, pp. 179-180.

celui opposant la bourgeoisie expansionniste à l'Etat grandissant, éclata au grand jour en 1904, au moment précis où le Dahomey fut intégré à la fédération de l'A.O.F.

## Akanwanou Adjovi et la question du droit foncier, 1903-1913

Le gouverneur du Dahomey, Liotard, envoya au gouverneur général Roume, le 14 octobre 1904, un dossier intitulé « Affaire Adjovi-Kenné » afin de le saisir de l'affaire ; Liotard, en critiquant une décision du tribunal français de Porto-Novo, demandait au gouverneur général de trouver moyen d'annuler cette décision.

« La jurisprudence établie par le jugement du 20 juillet 1903 nous engage dans une voie dangereuse. Si l'on n'y prend pas garde, tous les territoires compris entre Cotonou, Tori, le lac Ahémé et Ouidah sont susceptibles d'être revendiqués et de devenir la propriété de quelques rares personnes de Ouidah qui en chasseront impitoyablement les occupants, bien que fort embarrassées elles-mêmes pour les mettre en valeur par leurs propres moyens.

« Aussi, j'estime que pour réserver l'avenir, il y aurait un intérêt majeur à obtenir l'annulation du jugement du 20 juillet » (14).

Les suites litigieuses de cette action de Liotard s'étaleront sur plus de trente années.

Au moment de la conquête française en 1892 la grande collectivité Adjovi, se soumettant aux Français, rétablit sa domination sur des terrains qui lui avaient été soustraits par les rois du Danhomè. Parmi ces terrains se trouvait une palmeraie près du village de Logbozoukpa, entre Ouidah et Cotonou. La famille Kenné, descendant des fermiers des rois d'Abomey, y cultivait les palmiers, et commença dès ce moment à payer une redevance régulière à la collectivité Adjovi. En 1899, le chef des Kenné interrompit les redevances. En réponse, Akanwanou Ad-

jovi, chef de famille, demanda l'intervention du gouverneur Pascal ; celui-ci convainquit Kenné de reprendre les paiements.

En 1903, Kenné s'arrêta à nouveau de payer. Akanwanou Adjovi déposa une plainte au tribunal de Porto-Novo, qui se trouva compétent. Tous les témoins appuyèrent la position de la famille Adjovi selon laquelle cette palmeraie lui avait été enlevée par le roi Ghezo vers 1820. La décision attribuant la palmeraie aux Adjovi fut rendue le 20 juillet 1903. Puisque Kenné ne fit pas appel, la décision devint juridiquement définitive et irrévocable ; pourtant, elle ne fut pas exécutée. Les Kenné refusèrent de délaisser les terrains. Quand les tribunaux essayèrent de donner suite aux demandes d'Adjovi de faire exécuter la décision, l'administration agit avec indécision. Enfin, sur l'instance d'Adjovi, Kenné et deux autres personnes — Amoussou Ouandji et Sekpon — furent contraintes par corps à Porto-Novo pour refus d'obtempérer (15).

Le retour de congé du gouverneur Liotard en septembre 1904 marque le moment du durcissement de la politique administrative contre les Adjovi. Liotard fit libérer les détenus et pratiqua une politique de poursuite des Adjovi et des grands propriétaires en général ; il demanda le soutien du gouverneur général pour cette politique : « Si l'annulation du jugement ne pourrait être obtenue... je vous proposerais de faire donner par le Parquet général l'ordre de surseoir à son exécution en attendant que la colonie pût elle-même faire valoir ses propres droits domaniaux sur des territoires qu'elle possède par voie de conquête et par substitution de ses pouvoirs à ceux des anciens rois d'Abomey » (16).

Entre-temps, Kenné, libéré le 22 septembre, fit récolter les palmiers de Logbozoukpa le 26 et le 28 septembre.

Akanwanou Adjovi disposait cependant de ressources pour lutter contre cette politique hostile. D'abord, il déposa le 11 octobre une plainte de vol contre Kenné auprès du procureur de la République à Cotonou. Le jour suivant il envoya une quarantaine de gens de sa famille occuper la palmeraie — cette occupation fut repoussée par l'administration, qui arrêta cinq personnes. Et, à ce moment, Germain Crespin, jeune mulâtre sénégalais, juge d'instruction au tribunal de Cotonou, se solidarisa avec Adjovi.

(14) ANS, 8 G 12, n° 57 (Liotard à Roume, 14 octobre 1904).

(15) *Ibid.*, n° 59 à n° 65 ; à propos de Sekpon, voir n° 57.  
(16) *Ibid.*, n° 77 (Liotard à Roume, 24 octobre 1904).

En tant que juge d'instruction, il émit le 17 octobre des mandats d'amener pour vol contre Kenné et Amoussou Ouandji. Cette fois, l'administration refusa de les faire amener en invoquant la situation politique.

Tel fut l'imbroglio auquel eut à faire face le gouvernement général à la fin de 1904. Le gouverneur général Roume voulait soutenir Liotard contre Adjovi, mais il fallait trouver une base justiciable. Le procureur général confirma l'impossibilité d'annuler la décision du 20 juillet 1903. Il proposa un choix entre deux moyens de conduite. Ou bien, suivant la ligne de Liotard, l'Etat pourrait entrer en tierce opposition à la décision, en disant que le terrain litigieux, comme tout terrain au pays, appartenait à l'Etat par droit de conquête ; ou bien l'Etat pourrait occuper le terrain lui-même, mettant ainsi Adjovi, qui y ferait opposition, en position de demandeur.

En fait, l'Etat poursuivit les deux lignes à la fois. Par arrêté du 26 avril 1906 le gouvernement général, se présentant comme propriétaire domanial, accorda une concession provisoire de la palmeraie à Kenné pour une durée de dix ans, rétrospectivement, à partir du 20 juillet 1903. Puis l'Etat porta tierce opposition à la décision de cette même date.

Adjovi forma opposition, avec Germain Crespin — qui avait démissionné de la magistrature en 1905 — comme avocat. Le tribunal de Cotonou, sous la présidence du juge Chêne, rendit son jugement le 24 juillet 1908. Un rapport ultérieur d'une mission d'inspection résuma ainsi le choix devant le tribunal :

a) *Thèse soutenue par l'Etat* : Avant la conquête, la propriété privée n'existait pas au Dahomey ; la terre appartenait au roi qui en disposait à son gré et pouvait déposséder ceux auxquels il avait accordé de simples droits de jouissance. Par le fait de la conquête, l'Etat français a hérité des privilèges des souverains dahoméens. Lui seul a le droit de concéder des terrains d'abord à titre provisoire puis à titre définitif. Lorsque le terrain a été mis en valeur l'Etat requiert l'immatriculation à son nom et transmet par un acte subséquent, ses droits de propriété à l'occupant.

b) *Thèse adoptée par le tribunal de Cotonou le 24 juillet 1908* : La propriété privée existait au Dahomey avant la conquête et si les indigènes ne possèdent pas de titres, ils ont la faculté, au moyen de la preuve testimoniale, d'établir que leur possession est basée sur une occupation

continue et non interrompue. Seuls les terrains vacants et n'appartenant pas en réalité aux personnes qui s'en prétendent propriétaires doivent faire retour au domaine (17).

Le tribunal accepta donc les propos de Crespin. Crespin avait certainement raison historiquement et politiquement : la propriété privée (individuelle et lignagère) existait au Dahomey avant la conquête, et la France avait reconnu ce régime de propriété privée jusqu'en 1904. Dès l'origine du conflit entre Adjovi et Kenné, aucun d'entre eux n'avait contesté l'existence de droits individuels et familiaux sur les terrains, même au XVIII<sup>e</sup> siècle — le différend portait sur qui détenait ces droits. Le tribunal cita l'étude semi-officielle de Brunet pour démontrer l'existence de la propriété privée précoloniale au Dahomey et, pour soutenir encore sa décision, le tribunal cita la proclamation du général Dodds lors de la conquête : « Ceux de vous qui, confiants dans la clémence du gouvernement français et dans ma parole, viendront franchement à moi, seront protégés dans leurs familles et dans leurs biens » (18). Enfin, le tribunal trouva bien fondée l'opposition d'Adjovi contre l'immatriculation du terrain, et condamna l'Etat à cinquante francs d'amende et à 2 000 francs de dommages-intérêts envers Adjovi.

Des administrateurs outrés flétrirent le juge Chêne, Crespin et Adjovi : la lutte allait continuer à tous les niveaux. Juridiquement, l'Etat lança deux appels. Son appel sur l'immatriculation du terrain fut repoussé par la Cour d'appel en octobre 1910 parce que non recevable dans sa forme ; l'appel sur la tierce opposition de l'Etat à la propriété privée fut reçu par la Cour, mais, en 1913, on attendait toujours un jugement.

Idéologiquement, l'Etat maintint sa position sur le droit de domaine du conquérant. A ce moment, Auguste Le Herissé, administrateur au Dahomey, rédigeait son excellente étude anthropologique et historique, *L'Ancien royaume du Dahomey*, qui consacra cependant la position administrative sur le droit foncier : c'est ainsi qu'une

(17) *Ibid.*, n° 48 (P. Sasias, 17 octobre 1913).

(18) *Ibid.*, n° 32 (décision du tribunal de Cotonou, 24 juillet 1908). Voir aussi L. BRUNET et L. GIETHLEN, *Dahomey et dépendances*, Paris, 1900 ; Robert CORNEVIN, *Histoire du Dahomey*, Paris, 1962, p. 346.

position politique se transforma en jugement anthropologique (19).

Politiquement, enfin, l'administration chercha à harceler et à affaiblir la famille Adjovi par tout moyen possible. En décembre 1908, par exemple, au cours d'une autre affaire juridique, l'administrateur Cuvillier fit arrêter Akanwanou Adjovi pour « tenue malhonnête » pendant une séance du tribunal coutumier, et le garda en prison pendant plusieurs jours. Le jeu juridique évoluait. Les Adjovi ripostèrent en s'alliant avec d'autres grandes familles et en organisant des manifestations dans les rues de Ouidah et des séances secrètes pour intensifier leur pression sur les juges.

Pour protéger l'unité de la collectivité et pour préserver sa ligne de conduite, Akanwanou Adjovi dirigea la rédaction d'une convention familiale, qui fut enregistrée et notariée en janvier 1910. Cette convention désigna comme successeur son fils Jean Adjovi, et alloua les biens et les revenus familiaux parmi les branches d'une collectivité comprenant plusieurs centaines de personnes. Mais l'administration repoussa plusieurs fois les essais des Adjovi d'obtenir son approbation formelle à la convention.

Akanwanou Adjovi mourut le 16 novembre 1913, d'un cancer du larynx ; ainsi se trouva close cette première phase de l'affaire Adjovi. Le jugement d'appel paraît n'avoir jamais été rendu et la famille Adjovi regagna la palmeraie en 1913 ; le droit de propriété privée fut rétabli au Dahomey, bien que de façon ambiguë (20). La famille Adjovi semblait avoir gagné juridiquement sans grand impact politique cependant. L'opposition administrative n'avait pu casser la bourgeoisie naissante, mais elle avait freiné catastrophiquement son expansion. Néanmoins, la bourgeoisie poursuivit pendant encore presque trente années sa campagne pour obtenir les conditions propices au développement d'un capitalisme privé domestique.

(19) Auguste LE HERISSÉ, *L'Ancien royaume du Dahomey*, Paris, 1911, pp. 248-249.

(20) Archives nationales, Dépôt d'Outre-mer (ci-après ANDOM), 2 G 29-18 (Dahomey, Rapport politique, 1929). Voir aussi ANB, 2 D 66, 2 D 67, 2 E 23.

## Jean Adjovi et le leadership familial 1914-1928

Pendant les longs mois des rites funèbres d'Akanwanou Adjovi, des négociations entre les fractions et les branches de la grande collectivité se poursuivirent pour le choix de son successeur. Pendant un bref moment, au mois d'avril, Hountondji Adjovi agit comme chef, mais il n'arriva pas à maintenir sa position (21). Enfin, le 2 juin 1914, Jean Adjovi fut élu — à l'unanimité, formellement — chef de la collectivité Adjovi. Il avait trente-deux ans, il connaissait très bien la langue française, et il était doué pour la politique française et dahoméenne. Il se fixa deux objectifs principaux : d'abord se faire connaître chef de la famille et propriétaire des biens familiaux, et puis obtenir le statut de citoyen français pour bénéficier personnellement et au nom de sa famille des avantages du code français.

Le gouverneur Charles Noufflard venait de prendre la direction de la colonie lors de la mort d'Akanwanou Adjovi. Il écrivit à Dakar en novembre 1913, demandant des instructions sur la voie à suivre, et en exprimant son vœu que la décision de la Cour d'appel soit rendue. En février 1914, Noufflard s'opposa à la demande de Jean Adjovi pour l'immatriculation d'un terrain à l'ouest de Ouidah, en invoquant des raisons techniques et politiques. Mais, puisque les instructions tardaient (elles n'arrivèrent qu'après un délai de seize mois, en effet), Noufflard développa une nouvelle politique envers les Adjovi. Le début de la guerre au mois d'août paraît y avoir contribué.

L'élite dahoméenne, parmi laquelle figurait Adjovi, donna tout d'abord son soutien moral et fiscal à l'effort français de guerre, et participa à la conquête du Togo allemand. Une alliance personnelle s'établit entre Jean Adjovi et Noufflard à cette époque. Au mois de novembre, Noufflard changea de point de vue et soutint la demande d'Adjovi d'immatriculation du terrain, expliquant

(21) ANB, 2 D 67 (avril 1914), 2 E 23 (famille Quénou au gouverneur du Dahomey, 26 janvier 1909) ; ANS, 8 G 12, n° 57.



au gouverneur général qu'il l'avait visité et le trouvait en bon état. A la même époque, la famille Adjovi enregistra une convention supplémentaire, répartissant les pouvoirs à l'intérieur de la famille.

A Dakar, le gouvernement général se préparait enfin à répondre à la demande d'instructions de Noufflard. L'administrateur Fourn y participait — c'était un homme qui connaissait bien le Dahomey et qui s'opposait fermement aux prétentions expansionnistes des grandes collectivités. Sur ses aires, le gouverneur général envoya le 25 mai 1915, les instructions suivantes : « Il y a un gros intérêt politique à ce que nous ne favorisions pas les intrigues de ce personnage qui tâche par tous les moyens à accroître son importance dans le Bas-Dahomey. Nous devons nous attacher au contraire à diminuer son influence et à l'empêcher de constituer à notre détriment une sorte d'Etat féodal dont il serait le chef tout-puissant.

« La dislocation de la communauté Adjovi est donc une mesure qui s'impose à nous d'urgence » (22).

Ainsi fut engagée directement la question du leadership familial. Mais la guerre offrit à Jean Adjovi le moyen de repousser, pendant plus de dix ans, une telle dislocation. Pour ce faire, Adjovi emprunta la voie opportuniste, allant dans le sens contraire de ses compatriotes de la bourgeoisie dahoméenne. La plupart des Dahoméens, après la conquête du Togo, s'opposèrent à la conscription, ne voulant pas aller à l'étranger pour mourir. La position des lettrés (lesquels voulaient, de même qu'Adjovi, se naturaliser) était plus nuancée : ils iraient à la guerre, mais à condition d'être inscrits dans les rangs de l'armée des citoyens plutôt que dans ceux des tirailleurs sénégalais, l'armée des sujets. Comme l'Etat ne le permit pas, ils s'opposèrent violemment à la conscription (23).

Jean Adjovi, par contre, annonça à un grand palabre, le 13 juin 1915, qu'il allait s'inscrire aux tirailleurs sénégalais et il encouragea les membres de sa famille à faire de même. Il s'inscrivit le 23 juin. Le gouverneur Noufflard le soutint, et donna son accord à ce que Jean Adjovi soit maintenu pendant son absence en position de chef

(22) ANS, 8 G 12, n° 36 (gouverneur général à Noufflard, 25 mars 1915); voir aussi n° 35, 38, 43, 44.

(23) Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 60, 219, 1973, pp. 196-241.

de famille et chef du quartier Tové, où habitaient les Adjovi. Entre temps, Adjovi confia la conduite de ces deux offices à son parent Tchiakpé.

Pendant la guerre, Adjovi servit dans la Somme, à Châlons-sur-Marne et dans l'Aisne. Il fit un séjour au Dahomey en 1918 en tant que participant à la mission Diagne de recrutement ouest-africaine, et il fut démobilisé en France en septembre 1919 ; il deviendra plus tard officier de réserve.

Durant cette période, Adjovi continua cependant à exercer une pression politique. Au début de 1916, il déposa une demande d'admission au statut de citoyen français, et bénéficia de lettres de soutien de ses commandants militaires et du gouverneur Noufflard. Le ministère trouva qu'un seul document manquait à son dossier de demande : sa déclaration de renonciation du statut personnel. Adjovi désirait-il acquérir le statut de citoyen sans abandonner son statut en droit coutumier, afin de mieux protéger ses biens ? En tout cas, Adjovi demanda, le 18 mai 1916, l'ajournement de la question de sa naturalisation.

Il fit de nouveau sa demande de naturalisation en juin 1917, soutenu encore par Noufflard. Le gouvernement général, après une étude de toute l'affaire Adjovi, y ajouta son accord au mois d'août. Le même document, pourtant, manquait toujours au dossier. Enfin Adjovi, après avoir été nommé au grade de sous-lieutenant en janvier 1918, fournit la déclaration de renonciation au statut personnel le 1<sup>er</sup> mars. Il fut admis aux droits de citoyen le 3 avril, alors qu'il participait à la mission Diagne de recrutement ouest-africain (24). C'était une victoire personnelle et politique d'importance.

Mais de nouveaux défis surgirent tout de suite, et de deux sources : du nouveau gouverneur, et de l'intérieur de la famille Adjovi. Le gouverneur Noufflard, son protecteur, était parti en 1917, chassé par une campagne coordonnée des Dahoméens qui s'opposaient à ses activités de recrutement. Son successeur, le gouverneur Fourn, était depuis longtemps fixé sur la dissociation des grandes familles de Ouidah. En même temps, tandis que Jean Adjovi gagnait des promotions et arrivait à s'écarter des champs de bataille, d'autres volontaires de la collectivité

(24) ANS, 8 G 12, n° 1 à 15 ; Archives nationales, section Outre-mer (ci-après, ANSOM), Affaires politiques, carton 575, dossier 5 (état signalétique, Jean Adjovi).

Adjovi y tombaient. Leurs parents tinrent Jean Adjovi pour responsable.

De 1919 à 1928 l'administration, soutenue alors par une fraction de la famille Adjovi, s'attaqua continuellement à Jean Adjovi. L'administration visait en général à diviser les grandes familles, à amoindrir les bénéfices du statut de citoyen, et à installer ses protégés à la tête des familles. Les oncles et les frères de Jean Adjovi se montrèrent, sous la pression administrative, partisans de la division des biens familiaux pour ainsi toucher les revenus d'une tête de famille, quoique d'une famille réduite. Jean Adjovi continuait cependant à contrôler la politique intra-familiale, et gardait ainsi le soutien de la majorité de la collectivité. Il se défendait devant les tribunaux, en rédigeant des conventions approuvées par des centaines de signatures et en envoyant des lettres à Dakar et au ministère des Colonies (25).

Fourn, par arrêté du 27 décembre 1918, déchu Adjovi de la fonction de chef du quartier, au profit de Tchiakpé. Adjovi, toujours en France, envoya des télégrammes de protestation à Paris et à Dakar, et les fit suivre d'une nouvelle série de lettres élogieuses, dont une de Poincaré. Mais Tchiakpé resta chef du quartier. En 1922, une décision du Tribunal du cercle de Ouidah conclut que Jean, étant citoyen français, ne pouvait pas représenter la collectivité dans une cour coutumière. (Adjovi nota en revanche que l'administrateur, citoyen français, était considéré comme compétent pour présider le tribunal coutumier.) Plus tard, en 1922, l'administration essaya de destituer Adjovi de la chefferie de famille. Le tribunal le confirma comme chef, mais lui imposa un conseil de direction des affaires fiscales de la collectivité.

En 1926 une instance fut déposée qui devait aboutir au bout de trois ans. Le 7 octobre, Benjamin Adjovi, frère aîné de Jean, déposa au tribunal du cercle de Ouidah une demande pour savoir si une collectivité pouvait destituer son chef. Jean Adjovi fut convoqué comme témoin, mais il refusa de se présenter, et il fit enregistrer, au contraire, un acte notarié portant 193 signatures, le désignant comme chef. Le tribunal rendit sa décision le 17 décembre 1926, soutenant la thèse de Benjamin Adjovi selon laquelle la destitution était possible.

(25) ANSOM, carton 575, dossier 5 ; carton 574, dossier 7 (1923) ; ANDOM, 2 G 26-19 (Dahomey, Rapport politique, 1926).

Au cours des appels, Jean Adjovi écrivit encore deux longues lettres au ministre des Colonies, récapitulant l'histoire de l'affaire depuis 1914, et attirant l'attention du ministre sur les promesses qui lui avaient été données lors de son engagement et pendant son service militaire. Mais ses efforts furent sans suite : le 11 juin 1928 l'administration donna son accord final à l'acte de sept de ses oncles et frères, le destituant et le remplaçant par Benjamin Adjovi.

## Jean Adjovi et le mouvement national, 1929-1940

Le mouvement national dahoméen fut un des plus importants mouvements politiques des colonies françaises de l'entre-deux-guerres. Sous une variété de formes — campagnes de presse, campagnes électorales, instances juridiques, manifestations, soulèvements, publicité internationale —, les diverses souches de la société dahoméenne se sont unifiées suffisamment pour énoncer des demandes de réformes administratives et fiscales.

L'administration avait suscité ce mouvement en s'opposant aux intérêts de chaque souche dahoméenne sans établir d'alliances stables. Des réponses individuelles contre les restrictions de l'administration — parmi lesquelles l'affaire Adjovi tenait une place importante — se cristallisèrent, pendant la guerre, pour former un mouvement général de contestation. Les soulèvements des Holli, au Mono, des Bariba et des Somba s'ajoutaient aux activités politiques de l'intellectuel Louis Hunkanrin, de l'aristocrate traditionnel Sognigbé Mekpon et du bourgeois Joseph Tovalou Quénou (pour n'indiquer que les mieux connus) pour donner naissance au mouvement national. Ce mouvement, s'il n'aboutit finalement pas à ses fins, réussit au moins à terrifier le gouvernement colonial (26).

(26) Sur les divers aspects du mouvement national, voir Jean SURET-CANALE, « Un pionnier méconnu du mouvement démocrate et national en Afrique », *Études dahoméennes* (n.s.), 3, 1964, pp. 5-30 ; John A. BALLARD, « The Porto-Novo Incidents of 1923 : Politics in the Colonial Era », *Odu*, 2, 1, 1965, pp. 52-75 ; D'ALMEIDA-

La participation politique de Jean Adjovi au mouvement national avant 1929 fut plutôt périphérique. N'oublions pas que le but des bourgeois était d'établir une alliance avec l'administration : voilà donc Adjovi, au moment des grandes contestations de 1916 à 1918, allié aux partisans de la conscription. Néanmoins, le soutien administratif dont il bénéficiait pendant la guerre ne dura pas. Adjovi, pour protester contre l'infidélité administrative et pour souligner ses propos sur la politique économique coloniale, se joignit alors à deux autres naturalisés déçus, Dorothee Lima et Hilaire de Souza, pour publier *Le Guide du Dahomey*, de 1920 à 1922. Mais, sous la pression administrative, ce journal cessa de paraître en 1922 — au moment où Adjovi se trouva en lutte pour garder sa position à la tête de sa famille.

On n'entend donc pas la voix de Jean Adjovi lors des événements de Porto-Novo de 1923. Ces manifestations — de caractère plus populaire que bourgeois — suscitèrent une répression administrative dont un des résultats fut le déplacement du foyer du mouvement national de Porto-Novo vers Ouidah et Cotonou, joint au remplacement de la ligne radicale et populaire de Louis Hunkarinn par la ligne plus clairement bourgeoise de Pierre Johnson, Joseph Santos, Jean de Matha Sant'Anna, Georges Tovalou Quénum et, bientôt, Jean Adjovi.

En 1927 naquit *La Voix du Dahomey* dont Sant'Anna était le directeur. Cet organe de la bourgeoisie dahoméenne dominera la phase électorale et publicitaire du mouvement national. Une réforme gagnée à la suite des événements de 1923 ayant permis l'élection de trois membres dahoméens au Conseil d'administration du Dahomey, *La Voix* donna en 1928 son soutien à Pierre Johnson (qui avait été élu en 1926), Casimir d'Almeida et Augustin Olympio ; ces candidats devancèrent des adversaires soutenus par l'administration. Le journal et les élus critiquèrent le gouverneur Fourn et sa politique de relèvement des taxes, d'encouragement des exactions des chefs de canton et l'affaiblissement des entreprises dahoméennes. Le succès du mouvement fut tel que Fourn fut effective-

TOPOR, *op. cit.* ; Katharine Payne MOSELEY, « Indigenous and External Factors in Colonial Politics : Southern Dahomey to 1939 », Ph.D. dissertation, Université Columbia, 1975 ; CODO, *op. cit.* ; Sylvain Coovi ANIGNIKIN, « Les origines du mouvement national au Dahomey, 190-1939 », thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris VII, 1980 ; MANNING, *op. cit.*, pp. 261-280.

ment destitué. L'année suivante, l'ex-gouverneur annonça sa candidature au siège dahoméen du Conseil supérieur des colonies : *La Voix*, s'attaquant à Fourn, soutint Albert Nègre, commerçant français et député sortant, et Fourn fut battu.

Mais la bourgeoisie, tout en développant ses forces, connut aussi des divisions. En novembre 1929, Sant'Anna démissionna de *La Voix* et fonda un nouveau journal, *Le Ralliement*. Cette division politique suivit de peu la division de la famille Adjovi. Jusqu'ici Jean Adjovi et son frère Benjamin avaient tous les deux participé au comité directeur de *La Voix* en dépit de leurs différends familiaux. En novembre 1929 pourtant, Benjamin Adjovi quitta *La Voix* avec Sant'Anna et Hilaire de Souza. La division s'élargit quand, au début de 1930, *Le Ralliement* soutint la candidature d'Augustin Nicoué contre Casimir d'Almeida pour le siège porto-novien au Conseil d'administration. Nicoué, un des fondateurs de *La Voix*, avait déjà créé un journal, *Le Phare du Dahomey*, qui deviendra le second journal de la bourgeoisie dahoméenne.

Face à cette conjoncture, Jean Adjovi devint directeur de *La Voix* au mois de décembre 1929. Sant'Anna s'attaqua à la « République de Camarades » qui allait « faire dévier *La Voix du Dahomey* de son véritable but qui est de se tenir rigoureusement à l'écart de toute politique de coterie ou de parti ». S'adressant directement à Adjovi, il s'exclama : « Vous n'êtes rien moins qu'un chef d'escouade qui vient tenir garnison quand l'orage a déjà passé ; après la dure épopée vous allez conduire votre troupe à la conquête facile des lauriers » (27).

Sant'Anna avait malheureusement tort, car la dure épopée n'avait guère été engagée. Il sera lui-même la première victime de l'orage : il mourut le 8 mars 1930, fusillé par des gens envoyés par Fourn (28).

La contestation politique des années 1930 au Dahomey sera toujours dominée par la question du choix d'une voie de développement et de l'opposition entre la bourgeoisie et l'Etat. Mais les complications en seront renforcées par des faits nouveaux : une fissure au sein de la bourgeoisie, l'évolution de la politique de l'Etat et la crise économique qui exagère tout différend.

(27) *Le Ralliement*, cité par ADISSODA, *op. cit.*, p. 100.

(28) J. Michael TURNER, « Les Brésiliens : The Impact of Former Brazilian Slaves upon Dahomey », Ph.D. dissertation, Université Boston, 1975, pp. 378-379.

Les bourgeois — à partir de la dénonciation par Liotard de leur entente avec l'Etat — avaient cherché à augmenter leurs forces politiques afin de contraindre l'Etat à rétablir l'alliance. Ils se convertirent à la démocratie, devenant ainsi les champions des intérêts des paysans, des ouvriers, du territoire entier. Cependant, à partir du moment où ils protestaient contre les chefs de canton qui confisquaient des terrains et exploitaient de la main-d'œuvre, ils ne pouvaient que difficilement espérer prélever terrains et main-d'œuvre à leur profit. La conversion à la démocratie avait donc semé de la confusion au sein de cette classe de commerçants et propriétaires : son unité précaire s'effondra avec l'éclatement de la crise. Les partisans de *La Voix* comptaient toujours obtenir le soutien de l'Etat envers les entreprises privées dahoméennes. Ceux du *Phare* désiraient à la fois voir prospérer leurs entreprises, être rétabli l'ensemble de droits démocratiques et réduire les tensions entre la bourgeoisie et l'Etat.

L'évolution de la politique administrative renforça les clivages à l'intérieur de la bourgeoisie. Le gouverneur Fourn, en s'opposant aux grandes familles du Dahomey, s'était présenté comme partisan d'une voie paysanne de développement. Le gouverneur Reste, son remplaçant, plus énergique et plus moderne, suivit une politique ressemblant à un capitalisme d'Etat. Sa direction de la colonie, bien que mieux reçue par les milieux dahoméens que la précédente, n'avait nullement pour but de soutenir la bourgeoisie dahoméenne. Sa politique d'investissement en infrastructure, bien que salutaire au total, détourna les bénéfices au profit des compagnies étrangères, donc au détriment des entreprises dahoméennes, et n'interrompit pas le flux d'investissements dahoméens vers Dakar. Sa gestion de la « crise du commandement indigène » fut telle que les chefs de canton (dont le plus célèbre fut Justin Aho du canton d'Oumbégamé) furent « professionnalisés » — c'est-à-dire, renforcés dans leurs pouvoirs et confortés dans leur arbitraire sur le travail forcé, l'impôt et les terrains (29). Sous ce régime, les chefs de canton devenaient une fraction étatique de la bourgeoisie dahoméenne.

A *La Voix*, Jean Adjovi, dès son élection à la direction, chercha les moyens de renforcer la campagne bourgeoise

(29) J.-F. RESTE, *Le Dahomey, réalisations et perspectives d'avenir*, Paris, 1934, pp. 58-64 ; Maurice A. GLÉLÉ, *Le Danxome, du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, 1974, pp. 237-242.

et d'influencer ainsi la politique gouvernementale. Le programme qu'il proposa, et qui fut adopté par le comité directeur en juin 1930, créait au Dahomey un parti politique embryonnaire. Le comité directeur fut élargi et transformé en comité central qui devait tenir une assemblée générale tous les trois mois, avec représentation du Bas-Dahomey entier. Des comités locaux se formèrent — pour recueillir des fonds et des informations et pour vendre des journaux — à Porto-Novo, Ouidah, Ouagbo, Allada, Bohicon, Athiémé, Zagnanado et Grand Popo. Bientôt, *La Voix* s'étendra au Togo. C'était surtout à propos de *La Voix* que le gouverneur de Coppet dit, en 1933 : « Chaque feuille est lue dans les villages, chaque article est perfidement diffusé et commenté dans les cases » (30).

L'autre fraction de la bourgeoisie se montra plus changeante. En 1930, Augustin Nicoué présenta sa candidature et se montra plutôt conciliant envers l'administration. Mais, ayant perdu l'élection contre Casimir d'Almeida, Nicoué et les partisans du *Phare du Dahomey* se livrèrent à une critique du conservatisme des élus, tous partisans de *La Voix*, du point de vue populaire. En 1934, Nicoué mena une campagne presque anti-coloniale contre d'Almeida (sans s'aliéner les chefs de canton, curieusement), et il fut enfin élu. Mais du jour au lendemain de son élection, Nicoué se soumit quasiment à la volonté de l'administration. Le parti du *Phare*, pour se démarquer du parti de *La Voix*, en était venu à adopter le point de vue de l'Etat et l'élection de Nicoué fit ratifier cette politique. Au Dahomey colonial, ce sont les intérêts économiques et la volonté de l'Etat qui détermineront toute décision ; l'intérêt économique des secteurs privés — soit paysan, soit bourgeois local, soit étranger — y sera soumis.

Après la défaite des candidats de *La Voix* en février 1934, Jean Adjovi démissionna de la direction, et le journal suspendit sa publication pendant trois mois. Mais *La Voix* se redressa et parut encore en mai, sous la direction de Dorotheé Lima.

A la suite des élections de 1934, l'Etat, aidé par les nouveaux élus, poursuivit en justice les partisans de *La Voix*. Le procès le plus important eut lieu lorsque l'Etat porta plainte contre les membres du comité central et contre les contributeurs pour vol de documents de l'Etat et pour atteinte à l'Etat. Au début de 1936, le tribunal

(30) ANSOM, carton 574, dossier 7 (1933).

donna raison à *La Voix* : la plupart des accusés furent acquittés, d'autres (y compris Jean Adjovi) payèrent de petites amendes, et le juge Mattei critiqua sévèrement la conduite de l'Etat.

Une fois de plus, la bourgeoisie avait gagné une grande victoire juridique sans suite politique. Il est vrai que le mouvement national fut réhabilité, en partie au moins. Les candidats de *La Voix* chassèrent Nicoué et ses partisans du Conseil d'administration aux élections de 1936, et les contestations populaires contre les chefs de canton surgirent de nouveau (le chef Djibodé Aplogan d'Allada fut destitué en 1938, mais Justin Aho demeura en place). Il faut reconnaître, pourtant, que la division de la bourgeoisie allait durer et que la suprématie des intérêts de l'Etat était désormais établie. Les bourgeois qui, à l'origine, avaient pour but de dominer toute l'économie avec le concours du gouvernement, furent obligés, en fin de conflit, de se contenter de l'espoir de glaner quelques bénéfices de la part d'une économie dominée par l'Etat.

Avec la Seconde Guerre mondiale, le mouvement national se tassa. D'abord volontairement, car tous les activistes politiques du Dahomey apportèrent leur soutien entier à la France au début de la guerre. Puis, avec la division des Français entre partisans de Vichy et Français libres, l'administration trouva dangereuse toute activité politique africaine. Pendant quelque temps, on parla d'un comité des Français libres au Dahomey, dont le comité directeur comprenait Jean Adjovi, Louis Hunkanrin et Victorin Féliho. Mais il n'en était rien, puisque ces trois personnes avaient été arrêtées avant la fin de 1940 (31).

## L'épopée malheureuse de la bourgeoisie dahoméenne

L'administration française au Dahomey arrêta l'expansion des propriétés foncières des grandes collectivités avant la Première Guerre mondiale, fit éclater ces mêmes collectivités avant la crise économique, et divisa la bour-

(31) MOSELEY, *op. cit.*, pp. 534-535.

geoisie dahoméenne en fractions opposées au cours de la crise. Cette politique de répression de la bourgeoisie allait de pair avec un prétendu soutien aux intérêts économiques des paysans dahoméens — si l'on prend au sérieux les paroles des gouverneurs Liotard, Fourn et Reste. Pourtant, le niveau de taxation, l'insuffisance d'investissement et l'exploitation des paysans par les chefs de canton démontrent que la politique française ne visait pas non plus au développement paysan du Dahomey. La croissance historique de l'économie dahoméenne s'arrêta avant 1940, sous l'influence de la politique coloniale (32).

La bourgeoisie luttait tout de même avec brio et énergie pour convaincre l'administration qu'une alliance entre l'Etat et les entrepreneurs était avantageuse. Tout en subissant un échec global, la bourgeoisie démontra une résistance extraordinaire et elle gagna une remarquable série de victoires tactiques.

Pour récapituler, les Adjovi gardèrent par décision juridique les terrains qu'ils avaient acquis en 1892 ; ils s'opposèrent avec succès aux propos de l'administration selon lesquels la propriété privée n'existait pas à l'époque précoloniale ; des centaines de Dahoméens gagnèrent la naturalisation ; Jean Adjovi maintint pendant longtemps sa position de chef de famille ; les candidats de *La Voix* furent élus au Conseil d'administration en dépit de l'opposition administrative sauf en 1934 ; et le jugement du procès de *La Voix* donna raison aux partisans du journal. De plus, les grandes collectivités se reconstituèrent, en partie, à la suite des actes de division (33).

Néanmoins, au lieu de féliciter les bourgeois dahoméens de leurs efforts héroïques, nous devrions nous demander pourquoi ils ont finalement perdu la lutte. On peut identifier plusieurs faiblesses structurelles qui contribuèrent à leur faillite. L'absence d'un code juridique écrit précolonial, par exemple, permit à l'administration coloniale d'interpréter la loi selon son caprice. La situation transitionnelle de la main-d'œuvre agricole — mi-esclave, mi-paysanne, en partie salariée — rendit plus difficile l'exploitation des palmeraies des grandes collectivités. L'étroitesse des institutions politiques — à l'ère précoloniale aussi bien qu'à l'ère coloniale — affaiblit l'expansion du pouvoir bourgeois. Le cadre régional du Dahomey,

(32) MANNING, *op. cit.*, pp. 254-260.

(33) ANDOM 2 G 37-14 (Dahomey, Rapport politique, 1937).

rassemblant plusieurs unités politiques précoloniales, ralentit l'établissement d'un réseau territorial de communications. L'Eglise catholique d'une part donna son soutien à l'expansion de l'influence bourgeoise, mais d'autre part s'opposa à la critique bourgeoise de l'Etat. L'ampleur des familles comportait des avantages et des inconvénients. Jean Adjovi eut 72 enfants, dont au moins 12 furent reconnus en droit français ; il en fut très fier, mais les divisions entre eux auraient pu être sérieuses. Les paysans, enfin, continuaient de représenter une force politique et économique qui pouvait restreindre la liberté d'action de la bourgeoisie.

A ces faiblesses structurelles s'ajouta une certaine faiblesse idéologique au sein de la communauté bourgeoise du Dahomey. On peut avancer l'hypothèse que les bourgeois, bien que très au courant des affaires économiques et politiques, n'avaient pas assez développé leurs vues théoriques. Leur programme politique, remarquablement bien conçu et développé par rapport à ce qui se passa dans d'autres pays africains, manqua pourtant d'une conscience assez explicite pour survivre à l'assaut administratif. Le fameux article de *La Voix* de 1933, « Ni communistes ni révolutionnaires », fut trop défensif, et ne put pas offrir une explication suffisamment convaincante pour repousser l'attaque coordonnée de l'Etat et des radicaux dahoméens.

Deux autres faiblesses idéologiques furent imposées de l'extérieur : le racisme et le nationalisme français. On pourrait suggérer que la bourgeoisie française (en supposant que l'Etat colonial fût son instrument) suivit une politique erronée au Dahomey. En supprimant la bourgeoisie dahoméenne, en accord avec des idées racistes et nationalistes, elle empêcha la croissance économique dahoméenne, croissance qui aurait permis l'expansion de l'investissement et du commerce français. L'alliance actuelle entre la bourgeoisie ivoirienne et la France nous offre un exemple différent de développement historique.

L'expérience dahoméenne apporte des indications intéressantes aux théories des alliances de classes et des articulations de modes de production (34). Le capitalisme fut

stimulé au Dahomey par voie de contact avec le marché mondial, non pas par l'action du pouvoir colonial : ici, le capitalisme et la bourgeoisie se créent sans l'accord et même contre le gré du pouvoir colonial. L'Etat colonial, pourtant, provoqua certaines mutations économiques, et en supprima d'autres : le capitalisme domestique privé fut écarté au profit du capitalisme d'Etat, et la croissance économique fut arrêtée au cours de la transition. De plus, les étapes de l'affaire Adjovi nous font souvenir que les théoriciens sous-estiment souvent les initiatives des classes coloniales. La bourgeoisie tendit la main à la bourgeoisie française, à l'Etat colonial, aux entrepreneurs des autres colonies françaises — puis, par frustration, s'allia aux paysans dahoméens. Le raisonnement de la bourgeoisie dahoméenne — louable du point de vue des « entrepreneurs », condamné en grande partie du point de vue des paysans — paraît en tout cas logique. Le raisonnement de l'Etat colonial envers le développement du Dahomey reste énigmatique.

---

(34) Pierre-Philippe REY, *Les alliances des classes*, Paris, 1973 ; John G. TAYLOR, *From Modernization to Modes of Production*, Londres, 1979 ; Ian ROXBOROUGH, *Theories of Underdevelopment*, Londres, 1979.